

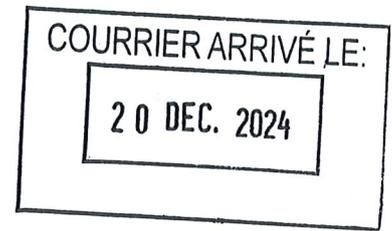


**Pôle Entreprises et  
Territoires**

Foncier / Urbanisme

**Dossier suivi par**  
Gabrielle HENRION

06 84 09 33 63  
gabrielle.henrion@rhone.chambagri.fr



MAIRIE DE ST LAURENT D'AGNY  
MONSIEUR LE MAIRE  
28 ROUTE DE MORNANT  
69440 ST LAURENT D'AGNY

La Tour de Salvagny, le 28 novembre 2024

**Objet :** Modification n°6 du PLU de la commune de SAINT-LAURENT-D'AGNY

**Chambre d'agriculture du Rhône**  
La Tour de Salvagny

18 avenue des Monts d'Or  
69890 La Tour de Salvagny  
Tél : +33 (0) 4 78 19 61 20

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité notre avis dans le cadre de la modification n°6 du PLU de la commune de Saint-Laurent-d'Agny, et nous vous en remercions.

Cette modification concerne l'augmentation de la hauteur maximum autorisée pour les constructions de l'OAP secteur Pré Lacour. Comme vous l'exposez dans les documents fournis, cela permettra de densifier l'offre de logements sur votre commune.

La modification de cette OAP se situe exclusivement en zone urbaine et n'a pas d'impact sur le territoire agricole. Ainsi, nous n'avons pas de remarques particulières la concernant.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

**Pascal GIRIN**

Président de la Chambre d'agriculture du Rhône



**Siège social**  
Chambre d'agriculture du Rhône  
18, avenue des Monts d'Or  
69890 La Tour de Salvagny

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Etablissement public  
Loi du 31/01/1924  
Siret 186 910 014 00031  
APE 9411Z

[www.rhone.chambre-agriculture.fr](http://www.rhone.chambre-agriculture.fr)